



NOMS PRENOMS	PRESENCE
Représentants SPEG	
Frédéric GERARDIN	Présent
Céline REMI	Représentée par Mr RAMUZ
Grégory LETIN	Présent
Nathalie JACQUET	Présente
Représentants SNPTEs	
Alex BOTINO	Présent
Françoise MOULIN	Présente
Hélène LUTBERT	Présente
Représentants FSU	
Nicolas ROBIN	Présent
Représentants UNSA Education	
Sabine MARTIAL	Présente
Représentants SGEN-CFDT	
Myriam VILLE	Représentée par Mme LACKMY

Direction du Pôle Guadeloupe	
Célia JEAN-ALEXIS (Vice-présidente)	Présente
Keïla D'ARBAUD (Responsable Administrative et Financière du Pôle Guadeloupe/DGS Adjointe de l'Université des Antilles (UA))	Présente
Personnel du Pôle Universitaire	
Elise MIGNOT (gestionnaire au Pôle Universitaire de Guadeloupe)	Présente

Madame Célia JEAN-ALEXIS, Vice-présidente du pôle Guadeloupe de l'Université des Antilles ouvre la séance à 8h40.

Elle informe les membres du Comité technique spécial (CTS) qu'à l'avenir un calendrier prévisionnel des instances sera établi suivant celui de l'administration générale.

Après vérification que le quorum est bien atteint, la Vice-présidente poursuit avec l'ordre du jour.

	Membres
Présent(e)s	8
Représenté(e)s	2
Absent(e)s	0
Total	10

L'ordre du jour est établi comme suit :

Approbation du relevé de décisions du Comité technique spécial du 25/02/2022.

A. Affaires ressources humaines

1. Campagne de recrutement ATER 2022
2. Poste MCF n°0399 contractuel IUT
3. Organisation administrative du pôle Guadeloupe

B. Affaires institutionnelles

Organisation administrative du pôle Guadeloupe

C. Questions diverses

Approbation du relevé de décisions du CTS du 25 février 2022

Madame la Vice-présidente demande aux membres du Comité technique spécial de se prononcer sur l'approbation du relevé de décisions du CTS du 25 février 2022.

Monsieur Robin suggère de rajouter les questions diverses et les réponses apportées sur le relevé de décisions.

Monsieur Gérardin indique que les résultats des votes doivent être détaillés par organisations syndicales.

Le relevé est soumis au vote :

	FSU	SGEN-CFDT	SNPTES	SPEG	UNSA	TOTAL
Nombre de votants	1	1	3	4	1	10
Abstention(s)	1					1
Contre						
Pour		1	3	3	1	9
AVIS :	FAVORABLE A LA MAJORITÉ DES VOTANTS (9/10)					

Le relevé de décisions est approuvé à la majorité par les membres du Comité technique spécial.

A. Affaires ressources humaines

1. Campagne d'emplois ATER 2022

Madame la Vice-présidente présente le tableau de la campagne d'emplois ATER 2022.

Monsieur Létin demande s'il est possible de rajouter la date du conseil d'UFR sur le tableau des campagnes d'emplois.

Monsieur Gérardin souligne que le déséquilibre du nombre de postes entre les deux pôles s'est accentué ces dernières années. Il invite le pôle Guadeloupe à être vigilant à ce sujet.

Madame la Vice-présidente demande aux membres du Comité technique spécial de se prononcer sur le tableau de la campagne ATER 2022.

Le tableau est soumis au vote :

	FSU	SGEN-CFDT	SNPTES	SPEG	UNSA	TOTAL
Nombre de votants	1	1	3	4	1	10
Abstention(s)						
Contre						
Pour	1	1	3	4	1	10
AVIS :	FAVORABLE À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS (10/10)					

Le tableau de la campagne d'emplois ATER 2022 est approuvé à l'unanimité des membres du Comité technique spécial.

1. Recrutement MCF contractuel IUT n°0399

Madame la Vice-présidente demande aux membres du Comité technique spécial de se prononcer sur le tableau du poste MCF IUT n°0399.

Le tableau est soumis au vote :

	FSU	SGEN-CFDT	SNPTES	SPEG	UNSA	TOTAL
Nombre de votants	1	1	3	4	1	10
Abstention(s)						
Contre						
Pour	1	1	3	4	1	10
AVIS :	FAVORABLE À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS (10/10)					

Le recrutement MCF contractuel n°0399 de l'IUT est approuvé à l'unanimité des membres du Comité technique spécial.

2. Organisation administrative du pôle Guadeloupe

Madame la Vice-présidente présente la note sur l'organisation administrative du pôle Guadeloupe.

Madame D'Arbaud, la Responsable Administrative et Financière, DGS adjointe de l'UA répond à **Monsieur Letin** quant aux conditions de travail inchangées lors d'une mutualisation.

Monsieur Letin alerte sur les risques psychosociaux engendrés s'il y a une surcharge de travail lors de la mutualisation d'un agent.

Madame la Vice-présidente assure que cette mutualisation sera réalisée en collaboration avec les agents concernés et faite dans le but d'une organisation optimale du pôle Guadeloupe. L'objectif est d'accompagner les composantes en souffrance et les agents du pôle qui se retrouvent avec une charge de travail très élevée. Ainsi une aide mutuelle sera bénéfique.

Madame la Vice-présidente demande aux membres du Comité technique spécial de se prononcer sur l'organisation administrative du pôle Guadeloupe.

Le point est soumis au vote :

	FSU	SGEN-CFDT	SNPTES	SPEG	UNSA	TOTAL
Nombre de votants	1	1	3	4	1	10
Abstention(s)						
Contre				4	1	5
Pour	1	1	3			5
AVIS :	RÉPUTE DONNÉ (pas de majorité pour : 5 pour et 5 contre)					

L'organisation administrative du pôle Guadeloupe a reçu un avis réputé avoir été donné par les membres du Comité technique spécial.

B. Affaires institutionnelles

Madame la Vice-présidente rappelle les articles 16 et 18 du règlement intérieur de l'UA. Elle précise que conformément à l'article 18 du règlement intérieur de l'UA sur l'affectation des locaux du pôle, les composantes devront clarifier leur utilisation des salles pour une occupation optimale.

En effet, de nombreux étudiants se retrouvent sans salle alors que certaines d'entre elles sont vides. Bien que les composantes travaillent ensemble, il faudra une collaboration plus forte de ces dernières avec une utilisation systématique du logiciel Hyperplanning et une panification de leur emploi du temps par semestre.

Madame la Vice-présidente précise également que conformément à l'article 16 du règlement intérieur de l'UA, les composantes et services devront demander l'autorisation d'accès au campus pour les personnes extérieures (médiat, etc.) à la direction du pôle Guadeloupe.

Madame Moulin demande si lors de manifestation, l'usage des salles par des extérieurs nécessite un avis ou une autorisation du pôle. **Madame la Vice-présidente** confirme que l'usage des salles par des extérieurs requiert une autorisation d'accès au campus par la direction du pôle Guadeloupe, cela permet au pôle d'être informé et d'organiser les aspects logistiques de l'évènement.

C. Questions diverses

La question de **Monsieur Robin** » envoyée le 17 mars 2022 par mail est la suivante :
« *Pourriez-vous donner des précisions concernant les conditions de reprise en présentiel des étudiants ?* ».

Il rappelle les difficultés matérielles du pôle Guadeloupe, plus particulièrement celles de l'UFR STAPS mais également la forte attente des étudiants pour un retour en présentiel.

Madame la Vice-présidente entend et rejoint Monsieur Robin sur ces points. Elle précise qu'elle est en lien constant avec l'UFR STAPS. Elle réaffirme que l'amphithéâtre MÉRIL est à privilégier pour les événements relatifs à la Recherche et rappelle que l'amphi Merault est en travaux ce qui renforce les difficultés du retour en présentiel. Cependant, le pôle met tout en œuvre afin de garantir le bon déroulement des examens.

Madame Martial souhaite connaître les démarches et délais pour l'utilisation du compte professionnel de formation.

Madame la Vice-présidente lui assure prendre l'attache du service des ressources humaines afin de lui apporter des réponses.

Monsieur Gérardin demande un local pour les organisations syndicales comme le prévoit la loi.

Madame la Vice-présidente l'informe qu'elle a bien pris en compte sa demande. En revanche, elle tient à rappeler qu'il est déjà difficile de trouver des locaux pour les étudiants.

Les points à l'ordre du jour ayant été traités, la Vice-présidente lève la séance à 9h40.